



# **RAPPORT D'ACTIVITES 2021**

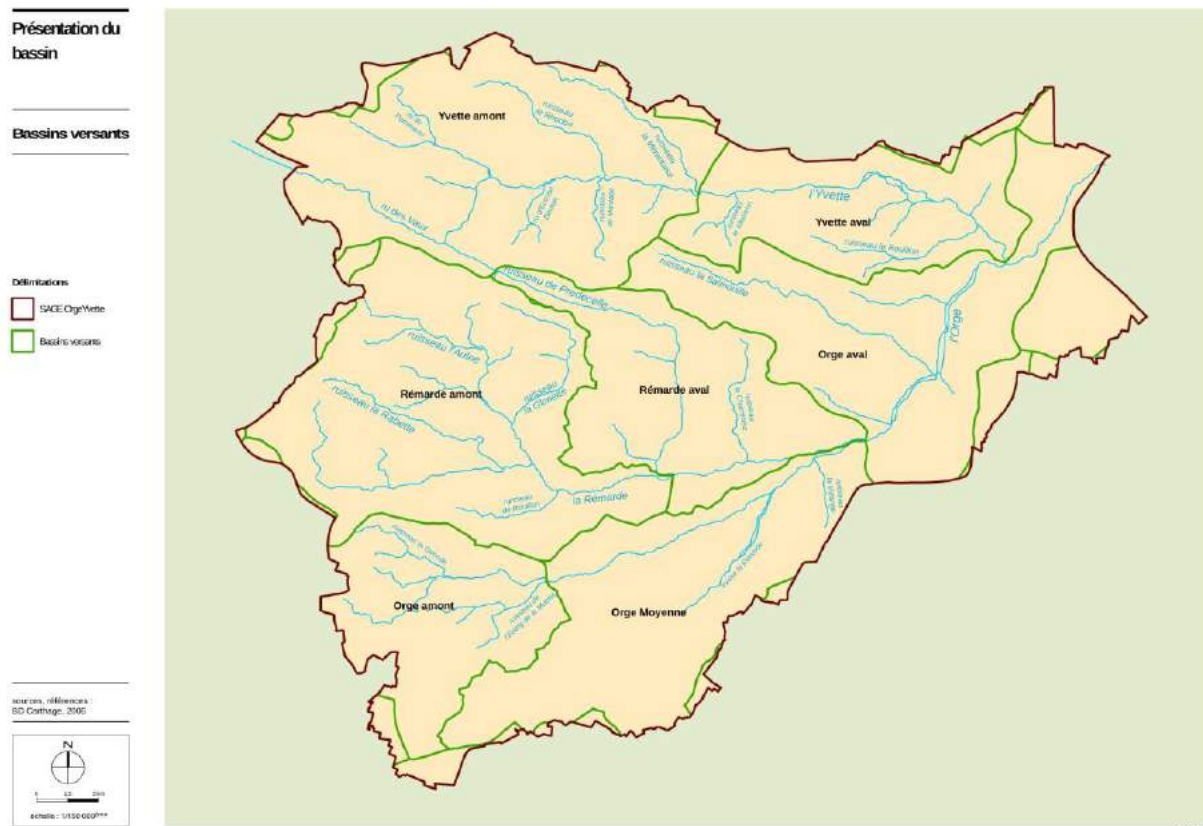
**Cellule d'animation du SAGE et du PAPI Orge-Yvette**

# SOMMAIRE

|      |   |    |
|------|---|----|
| I.   | LE TERRITOIRE DE L'ORGE-YVETTE .....                                    | 3  |
| 1.   | La carte d'identité du territoire Orge-Yvette : .....                   | 3  |
| 2.   | Les communes du SAGE Orge-Yvette : .....                                | 4  |
| 3.   | Les enjeux liés au bassin-versant .....                                 | 6  |
| II.  | L'organisation liée à l'animation du SAGE et du PAPI .....              | 7  |
| III. | L'avancement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette .....                       | 9  |
| 1.   | L'avancement du SAGE en 2021 .....                                      | 9  |
| 2.   | L'avancement du PAPI en 2021 .....                                      | 9  |
| IV.  | L'activité de la CLE et des instances du PAPI .....                     | 10 |
| 1.   | Les principales réunions réalisées par la CLE du SAGE Orge-Yvette ..... | 10 |
| V.   | L'activité de la cellule d'animation .....                              | 16 |
| 1.   | Suivi des études et travaux menés sur le territoire .....               | 16 |
| 2.   | Formations et participations aux séminaires .....                       | 16 |
| 3.   | Répartition du temps de travail des animateurs .....                    | 17 |
| VI.  | La communication et l'information .....                                 | 20 |
| 1.   | Mise à jour du site internet .....                                      | 20 |
| 2.   | Diffusion de documents .....  | 20 |
| VII. | Exécution budgétaire SAGE/PAPI 2021 .....                               | 21 |
| 1.   | Résultat de clôture de l'année 2021 .....                               | 21 |
| 2.   | Financement du SAGE et du PAPI .....                                    | 22 |
|      | Annexes .....   | 23 |

# I. LE TERRITOIRE DE L'ORGE-YVETTE

## 1. La carte d'identité du territoire Orge-Yvette :



## 2. Les communes du SAGE Orge-Yvette :

### Dans le département de l'Essonne (85 communes)

|                       |                      |                           |                            |
|-----------------------|----------------------|---------------------------|----------------------------|
| Angervilliers         | Epinay-sur-Orge      | Montlhéry                 | Saint-Jean-de-Beauregard   |
| Arpajon               | Fleury-Mérogis       | Morangis                  | Saint-Maurice-Montcouronne |
| Athis-Mons            | Fontenay-lès-Briis   | Morsang-sur-Orge          | Saint-Michel-sur-Orge      |
| Authon-la-Plaine      | Forêt-le-Roi (la)    | Norville (la)             | Saint-Sulpice-de-Favières  |
| Avrainville           | Forge-les-Bains      | Nozay                     | Saint-Yon                  |
| Ballainvilliers       | Gif-sur-Yvette       | Norville (la)             | Saulx-les-Chartreux        |
| Boissy-le-Sec         | Gometz-la-Ville      | Ollainville               | Savigny-sur-Orge           |
| Boissy-sous-Saint-Yon | Gometz-le-Châtel     | Orsay                     | Sermaise                   |
| Boullay-les-Troux     | Granges-le-Roi (les) | Palaiseau                 | Souzy-la-Briche            |
| Bretigny-sur-Orge     | Grigny               | Paray-Vieille-Poste       | Ulis (les)                 |
| Breuillet             | Guibeville           | Pecqueuse                 | Val-Saint-Germain (le)     |
| Breux-Jouy            | Janvry               | Plessis-Pâté (le)         | Vaugrigneuse               |
| Briis-sous-Forges     | Juvisy-sur-Orge      | Richarville               | Villebon-sur-Yvette        |
| Bruyères-le-Châtel    | Leuville-sur-Orge    | Ris-Orangis               | Villeconin                 |
| Bures-sur-Yvette      | Limours              | Roinville-sous-Dourdan    | Ville-du-Bois (la)         |
| Champlan              | Linas                | Saclay                    | Villejust                  |
| Chatignonville        | Longjumeau           | Saint-Aubin               | Villemoisson-sur-Orge      |
| Chilly-Mazarin        | Longpont-sur-Orge    | Saint-Chéron              | Villiers-le-Bâcle          |
| Corbreuse             | Marcoussis           | Saint-Cyr-sous-Dourdan    | Villiers-sur-Orge          |
| Courson-Monteloup     | Marolles-en-Hurepoix | Sainte-Geneviève-des-Bois | Viry-Châtillon             |
| Dourdan               | Mauchamps            | Saint-Germain-lès-Arpajon | Wissous                    |
| Egly                  | Molières (les)       |                           |                            |

### Dans le département des Yvelines (31 communes)

|                            |                           |                              |
|----------------------------|---------------------------|------------------------------|
| Auffargis                  | Essart-le-Roi (les)       | Saint-Forget                 |
| Bonnelles                  | Lévis-Saint-Nom           | Saint-Lambert des Bois       |
| Bullion                    | Longvilliers              | Saint-Martin-de-Bréthencourt |
| Celle-les-Bordes (la)      | Magny-les-Hameaux         | Saint-Rémy-lès-Chevreuse     |
| Cernay-la-Ville            | Mesnil-Saint-Denis (le)   | Senlisse                     |
| Châteaufort                | Milon-la-Chapelle         | Sonchamp                     |
| Chevreuse                  | Perray-en-Yvelines (le)   | Trappes                      |
| Choisel                    | Ponthévrard               | Verrière (la)                |
| Clairefontaine-en-Yvelines | Saint-Arnoult-en-Yvelines | Voisins-le-Bretonneux        |
| Coignièrès                 | Roche fort-en-Yvelines    |                              |
| Dampierre-en-Yvelines      | Saint-Mesmes              |                              |





## II. L'organisation liée à l'animation du SAGE et du PAPI

### 1. La CLE, son Bureau et ses commissions

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par les Préfets. Ces acteurs locaux, au nombre de 53 sur le bassin, établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Elle est composée de trois collèges :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (28 membres).
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (15 membres).
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (10 membres).

En 2014, à la suite des élections municipales, la composition de la CLE a été établie pour la seconde fois par arrêté inter-préfectoral en date du 4 septembre 2014.

L'année 2021 a été une année de transition pour le renouvellement de la CLE du SAGE Orge-Yvette.

Le 26 février 2021, une nouvelle composition a été établie par arrêté inter-préfectoral.

Le 29 mars 2021, Monsieur Jean-Luc JANNIN est élu Président de la CLE du SAGE Orge-Yvette. Les deux vice-présidents élus sont François CHOLLEY et Edwige HUOT-MARCHAND.

La CLE a délibéré lors dans son assemblée générale du 08 avril 2021 sur la révision du SAGE Orge-Yvette, sur le recrutement d'un second poste au sein de la CLE du SAGE, et sur la sollicitation de subvention auprès de l'AESN.

La commission « Avis » continue de traiter des dossiers d'autorisation/déclaration « Loi sur l'eau », ICPE et les dossiers jugés impactant sur la ressource en eau.

### 2. La cellule d'animation du SAGE et du PAPI

La cellule d'animation était constituée pour l'année 2021 de :

- ◆ Monsieur Aurélien PONCE, animateur sur un ETP depuis le mois de mars 2019. Ses missions sont :
  - Pilotage de la Commission Locale de l'Eau ;
  - Emettre des avis sur les dossiers d'autorisation/déclaration, sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLU) et sur les permis d'aménager, sur les contrats eau et climat, les PCAET... ;
  - Suivi et mise en œuvre du SAGE ;
    - Piloter et réaliser la maîtrise d'ouvrage de l'étude de révision du SAGE ;
    - Réaliser et présenter le bilan de l'état d'avancement du SAGE ;
    - Animer le réseau d'acteurs techniques du bassin (Groupes de travail thématiques) ;
    - Suivre et coordonner le budget de la CLE ;

- Communiquer, créer des espaces de concertation, sur les thématiques et actions du SAGE ;
- Suivre les dossiers administratifs du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau ;
- Assurer une veille juridique dans le domaine de l'eau et contribuer aux évolutions à l'échelle nationale de l'outil SDAGE/SAGE ;
- Accompagner les collectivités dans l'application des thématiques du SAGE dans le cadre de la révision ou l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ;
- Suivre le PAPI d'intention Orge-Yvette ;

◆ Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la cellule animation du SAGE a été renforcée avec l'arrivée de Marc MAKKI, animateur SAGE dont les missions sont réparties, à 50% sur la thématique inondation du SAGE et à 50% sur la réalisation des avis du SAGE.

- ◆ Madame Laetitia SOULIER, chargée de mission PAPI à 0,9 ETP. Ses missions sont :
  - Pilotage du PAPI, organisation des comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail thématiques du PAPI pour le suivi de la mise en œuvre des actions ;
  - Mobilisation de l'ensemble des acteurs du bassin sur le PAPI : concertation avec les collectivités, communication auprès des élus et autres acteurs,
  - Maîtrise d'ouvrage des actions portées par la structure porteuse de PAPI (préparation des dossiers de consultations, dossiers de demande de subvention, suivi administratif et technique des études...),
  - Appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage des autres actions du PAPI, suivi des études ;
  - Suivi administratif et financier du programme (budgets, conventions relatives à l'animation et à la maîtrise d'ouvrage des actions, suivi financier pour l'état...);
  - Suivi du SAGE, contribution à la rédaction du volet inondation / eaux pluviales des avis de la CLE sur les documents d'urbanisme et projets d'aménagement ;
  - Appui aux collectivités pour l'intégration des risques inondation et la gestion des eaux pluviales en urbanisme (contribution au groupe de travail commun SAGE / PAPI) ;
  - Participation aux réseaux d'acteurs sur les thématiques inondations (réseaux pilotés par les services de l'état, CEPRI, ateliers PAPI Seine et Marne Franciliennes) ;

### 3. Le portage du SAGE et du PAPI

Depuis sa création, la CLE Orge-Yvette est portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

En 2017, la CLE a formalisé la gouvernance autour de l'engagement des structures dans l'élaboration du PAPI d'intention de l'Orge-Yvette et la mise en œuvre du SAGE.



En tenant compte de la fusion des syndicats sur le bassin de l'Orge fin 2018, les clés de répartition financière établie pour la participation des syndicats et du PNRHVC au budget du SAGE/PAPI Orge-Yvette ont été actualisées en 2019 :

| Répartition financière entre les syndicats selon délibération du <b>27/03/2019</b> et avenant à la convention cadre du PAPI | Financement 2021 / CLE<br>(Fonctionnement du SAGE et du PAPI)<br>Taux | Financement 2021 / CLE<br>(Etudes du PAPI)<br>Taux |
|---|---|--|
| <b>SIAHVY</b>   | <b>45%</b>  | <b>44,28%</b>                                      |
| <b>Syndicat de l'Orge</b>   | <b>55%</b>  | <b>54,12%</b>                                      |
| <b>PNR</b>  | <b>0%</b>   | <b>1,60%</b>                                       |

### III. L'avancement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette

#### 1. L'avancement du SAGE en 2021

Le début d'année 2021 a été consacré à l'élaboration des pièces constitutives du marché de révision du SAGE et à l'élaboration du dossier de demande de subvention auprès de l'AESN pour l'étude de révision du SAGE ainsi que pour les postes de la cellule animation (1,5 ETP). La consultation de l'offre a eu lieu le 26 avril 2021. Le prestataire a été retenu début juillet pour un lancement de l'étude le 09 août 2021. Le prestataire en charge d'élaborer l'étude de révision du SAGE est ANTEAGroup.

Depuis le lancement de l'opération, un travail de compilation des données du territoire a été réalisé. Une grande partie des entretiens auprès des principaux acteurs du territoire Orge-Yvette ont été effectués entre septembre et décembre. Ces moments d'échanges ont également été un moyen d'actualiser, de renforcer ou de créer un réseau entre la cellule animation de la CLE du SAGE et les acteurs du territoire opérant dans le domaine de l'eau et de l'aménagement du territoire.

Le groupe de travail « urbanisme » commun au SAGE et au PAPI, issu de ces réflexions, s'est réuni les 13 avril, 31 mai, 25 juin et 8 octobre 2021 sur la thématique gestion quantitative du SAGE. Ces groupes de travail ont réuni les acteurs produisant et intervenant dans les avis ou l'instruction des documents d'urbanisme et/ou des permis d'aménager sur le territoire du SAGE et du PAPI Orge-Yvette.

#### 2. L'avancement du PAPI en 2021

L'année 2021 a principalement été consacrée :

- A la mise en œuvre des actions inscrites sous la maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse du PAPI selon le planning du PAPI labellisé sur 4 ans

Essentiellement en 2021 :

- Préparation d'une étude hydraulique globale à l'échelle du bassin Orge-Yvette (actions I-01/I-04, voir tableaux en annexe),

- Suivi du schéma de métrologie Orge-Yvette en cours (action II-01),
  - Réflexion préalable à une étude de l'aléa ruissellement urbain (IV-05),
  - Développement d'une interface « culture du risque » sur le site internet SAGE PAPI,
  - Poursuite du groupe de travail « urbanisme » commun au SAGE et au PAPI (partie de l'action IV-04) portant sur la conception d'outils d'appui d'intégration des risques en urbanisme.
- ☐ Au suivi des études et actions du PAPI portées par les autres maîtres d'ouvrage partenaires du PAPI (SIAHVY, Syndicat de l'Orge, PNRHVC et 3 communes)
- Essentiellement en 2021,
- Suivi de l'étude vulnérabilité du bâti et des réseaux à l'échelle du bassin Orge-Yvette lancée cette année (action V-01 et 02),
  - Appui auprès des communes et suivi des diagnostics vulnérabilité sur des bâtiments publics, des immeubles, des habitations et des entreprises sur 5 communes (axe 5),
  - Suivi de l'étude ruissellement (action I-05) lancée cette année,
  - Mise en œuvre des actions de développement de la culture du risque (repères de crues, production d'outils de communication) dans le cadre d'un marché lancé cette année,
  - Suivi de l'étude préalable au PPRI Yvette amont (action IV-02) pilotée par la DDT 78.

## IV. L'activité de la CLE et des instances du PAPI

### 1. Les principales réunions réalisées par la CLE du SAGE Orge-Yvette

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLE

##### ◆ **Séance du 10 février 2021**

- Point d'avancement des actions 2020 du SAGE et du PAPI
- Présentation du programme prévisionnel des actions 2021 du SAGE et du PAPI
- Présentation et validation du budget 2021 de la CLE Orge-Yvette
- Présentation de la répartition des cotisations syndicales 2021
- Point d'information et questions diverses

##### ◆ **Séance du 29 mars 2021**

- Election des membres du Bureau du Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, intitulé « Collège n°1 »
- Election des membres du Bureau du Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations, intitulé « Collège n°2 »
- Election des membres du Bureau du Collège des représentants de l'Etat, intitulé « Collège n°3 »
- Election des Vice-présidents de la CLE du SAGE Orge-Yvette.

##### ◆ **Séance du 08 avril 2021**

- Adoption du nouveau Règlement Intérieur de fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
- Recrutement d'un nouveau poste au sein de la cellule animation du SAGE (volet inondation)
- Questions diverses.

## COMMISSION AVIS DU SAGE ORGE-YVETTE

### 💧 **Séance du 23 août 2021**

- Avis dossier d'autorisation relatif au projet de restauration du parc du domaine de Dampierre en Yvelines, sur la commune de Dampierre-en-Yvelines et porté par la SCI KY Dampierre

## 2. Fonctionnement des instances du PAPI Orge-Yvette en 2021

Monsieur Jean-Luc JANNIN, maire de Saint-Forget et vice-président du SIAHVY a été élu président de la CLE du SAGE Orge-Yvette et président du comité de pilotage du PAPI Orge-Yvette le 29 mars 2021.

Un comité technique et un comité de pilotage ont été organisés respectivement le 25 novembre 2021 et le 15 décembre 2021. Le dernier comité de pilotage ayant eu lieu le 3 février 2020, ceux-ci ont permis de faire un bilan général de l'avancement des actions du PAPI. Selon la convention cadre et son avenant 1, le PAPI d'intention est programmé sur 4 ans (2019-2022). Cela signifie que les derniers dossiers de demande de subvention pour obtenir une aide financière auprès de l'Etat pour la réalisation des actions doivent faire l'objet d'une validation par l'Etat avant fin 2022.

La proposition d'un **avenant n°2** a été faite et validée par le COPIL de décembre 2021 de manière à intégrer 10 nouvelles actions de réduction de la vulnérabilité (8 opérations de travaux sur Longjumeau, Savigny-sur-Orge, Viry-Châtillon, Saint-Maurice-Montcouronne et 2 opérations de diagnostics sur Orsay et Palaiseau). La convention cadre se terminant fin décembre 2022, cet avenant a été vu comme une opportunité à saisir pour engager la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité suite aux diagnostics effectués en 2021 sans attendre le PAPI complet. L'objectif étant de ne pas rompre la dynamique créée lors des diagnostics. Cet avenant n°2 doit être élaboré et instruit par toutes les parties prenantes (maîtres d'ouvrage et financeurs des actions) pour un aboutissement en 2022.

## 3. Mise en œuvre des actions du SAGE

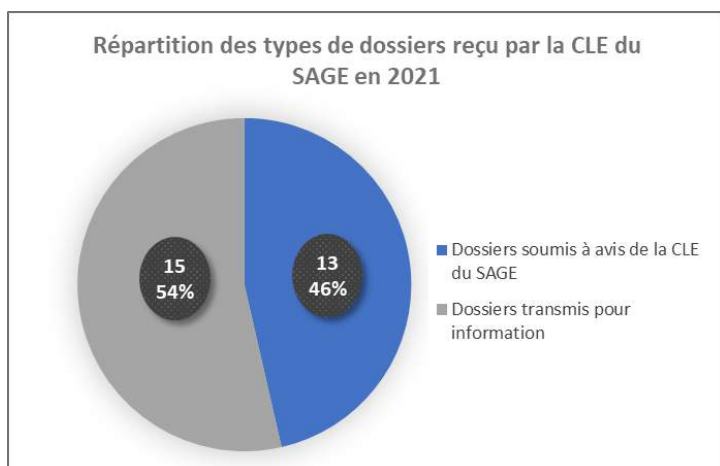
### Avis rendus par la CLE du SAGE Orge-Yvette

Les différents avis de la CLE du SAGE sont orientés vers :

- Formulation des avis sur les dossiers Loi sur l'eau (Déclaration/Autorisation) IOTA, ICPE ;
- Documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Cartes communales) ;
- Suivi de l'application et de la mise en œuvre des dispositions du PAGD du SAGE dans les projets et décisions locales ;
- Formulation d'avis de la CLE Orge-Yvette ponctuellement sur les permis de construire et d'aménager dans le cadre de la mise en application des orientations du SAGE Orge-Yvette ;
- Formulation d'avis sur les règlements, contrats et programmes (SDAGE/PGRI, Gestion des eaux pluviales, Contrats Eau & Climat, PCAET, SDRIF).

L'ensemble des avis de la CLE rendus pour l'année 2021 sont répertoriés dans le tableau suivant :

## AVIS DE LA CLE EN 2021 :



### 2 avis Dossier Loi sur l'Eau soumis à Autorisation

| Nature du projet   | Localisation géographique | Avis CLE                |
|--|---------------------------|-------------------------|
| Réhabilitation du collecteur (CID) d'eaux usées sur le secteur de la Résidence des coteaux | Commune d'Athis-Mons      | Favorable               |
| Projet de restauration du Parc du domaine de Dampierre en Yvelines                         | Dampierre-en-Yvelines     | Favorable avec réserves |

### 11 avis Dossier Loi sur l'Eau soumis à Déclaration

| Nature du projet  | Localisation géographique | Avis CLE                |
|---|---------------------------|-------------------------|
| Projet de restauration de surface agricole au lieu-dit "Champ de la Mare"   | Bruyères-le-Châtel        | Réserve                 |
| Projet de construction d'un centre de préparation, personnalisation, tri et expédition à la Rue Louis Lormand             | La Verrière               | Réserve                 |
| Restauration de la continuité écologique du cours de l'Aulne  | La Celle-Les-Bordes       | Favorable               |
| Création de logements Rue Pierre Chesneau   | Saint-Rémy-lès-Chevreuse  | Défavorable             |
|   |                           | Défavorable             |
| Construction logements, commerces... SCCV   | Saint-Rémy-lès-Chevreuse  | Réserve                 |
|   |                           | Réserve                 |
| Renouvellement du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau de la station d'épuration de Rochefort-Longvilliers | Longvilliers              | Favorable               |
| DIG Programme pluriannuel d'entretien Prédecelle 2021-2025  | BV Prédecelle             | Favorable               |
| Délimitation AAC  | Corbreuse                 | Favorable               |
| Projet immobilier au 73 rue de Dampierre  | Chevreuse                 | Favorable avec réserves |

- ◆ 4 dossiers de déclaration transmis pour information sur 15 reçus en 2021 ont été étudiés.
- ◆ 9 « avis préalables » sur des projets en phase préalable qui ont sollicité les recommandations du SAGE en amont ont été rédigés. (*Cela ne prend pas en compte les conseils ponctuels aux usagers et entreprises*)
- ◆ 4 révisions de PLU et 1 PLUi ont été suivis et accompagnés

| Commune                      | Type de procédure | Participation de la CLE aux étapes de la procédure en 2021 | Avis CLE                |
|------------------------------|-------------------|--|-------------------------|
| CA Saint-Quentin-en-Yvelines | Elaboration PLUi  | PAC  | /                       |
| Dampierre-en-Yvelines        | Elaboration PLU   | PAC<br>Réunion PPA   | /                       |
| Perray-en-Yvelines           | Révision PLU      | PAC  | /                       |
| Briis-sous-Forges            | Révision PLU      | Enquête publique   | Favorable avec réserves |
| Longjumeau                   | Révision PLU      | Réunion préparatoire<br>Réunion PPA                        | /                       |

### Suivi, actualisation et diffusion des cartographies zones humides du SAGE Orge-Yvette

La cellule animation du SAGE assure le suivi, l'actualisation et la diffusion des cartographies zones humides issue de l'étude validée en 2019 auprès des 116 communes, des EPCI et des porteurs de projet.

La Cellule animation sensibilise et accompagne les collectivités dans l'intégration de ces données dans leurs documents d'urbanisme. Elle accompagne également les porteurs de projet sur les démarches à suivre en matière de préservation des zones humides.

### Animation du groupe de travail Urbanisme SAGE/PAPI

En collaboration avec Laetitia SOULIER, animatrice PAPI, la cellule animation du SAGE anime les groupes de travail « Urbanisme ». Les objectifs du groupe de travail urbanisme sont multiples :

- Renforcer, la prise en compte des enjeux eau dans les documents d'urbanisme (préservation des milieux aquatiques et zones humides, prévention des risques inondations & ruissellement, gestion des eaux pluviales)
- Renforcer la prise en compte des enjeux eau dans les projets d'aménagement (éviter les impacts sur les milieux aquatiques et zones humides, ne pas aggraver et réduire les risques inondations & ruissellement, gérer les eaux pluviales)
- Faire évoluer le SAGE dans le cadre de la révision
- Harmoniser l'instruction et le suivi des documents d'urbanisme et des projets sur le bassin versant Orge-Yvette.

4 groupes de travail ont été organisés en 2021 sur la thématique gestion quantitative du SAGE.

Afin d'atteindre les objectifs définis ci-dessus, l'un des moyens retenus a été de développer des outils type « fiches » pour apporter un appui aux collectivités, aménageurs et bureaux d'études sur l'intégration des cours d'eau, des zones humides, de la gestion des eaux pluviales et des risques d'inondation dans les documents d'urbanisme et projets d'urbanisation.

La trame et les thèmes des différents outils ayant été établis en 2020, l'année 2021 a été consacrée à la rédaction d'outils d'appui aux collectivités sur la gestion quantitative des eaux (intégration des risques et gestion des eaux pluviales) et à la mise en commun entre les différents acteurs du groupe de travail.

#### **4. Mise en œuvre des actions du PAPI**

##### **❑ Coordination et appui à la mise en œuvre des actions / appui aux maîtres d'ouvrages et suivi des études**

La mise en œuvre des actions se fait en déclinaison des fiches actions du PAPI labellisé (voir projet de PAPI labellisé sur site internet) et des décisions du comité technique et du comité de pilotage. Un tableau de synthèse des actions, des maîtres d'ouvrage etc...figure en annexe 1. De nombreuses actions étant liées les unes aux autres, l'avancement de la mise en œuvre en 2021 a nécessité davantage de coordination entre les 3 principaux maîtres d'ouvrage (SIAHVY, Syndicat de l'Orge, PNRHVC) ainsi que des arbitrages communs sur les orientations à prendre. L'animatrice du PAPI assure cette coordination et prépare les éléments nécessaires à ces arbitrages (ajustement des plans de financement, échanges sur les analyses d'offres, devis par exemple). Elle assure également le lien avec les autres acteurs impliqués dans le suivi des études globales sur le bassin-versant (Rambouillet Territoires, SMAGER...).

L'animatrice du PAPI apporte un appui aux maîtres d'ouvrage des actions non portées par la structure porteuse du PAPI. En 2021, cet appui s'est principalement traduit de la manière suivante :

- Appui à la finalisation du cahier des charges de production des supports de communication et repères de crue (actions I-08, 09, 10),
- Participation au montage des dossiers de demande de subvention et aux analyses d'offres des différents marchés,
- Suivi de la mise en œuvre opérationnelle des actions du PAPI dans le cadre des comités techniques de suivi des différentes études et actions / préparation de ces comités techniques en amont avec les maîtres d'ouvrage et suivi de la déclinaison des décisions prises en comités techniques,
- Appui particulier aux communes de Longjumeau, Savigny-sur-Orge et Viry-Châtillon pour l'organisation et le suivi de la réalisation des diagnostics vulnérabilité (actions V). Pilotage du comité technique commun pour la réalisation de l'ensemble des diagnostics.

L'avancement de l'ensemble des actions est précisé sur le tableau en annexe 2.

## ❑ Groupe de travail Urbanisme, commun au SAGE et au PAPI

Les mises en œuvre du SAGE et du PAPI poursuivent des objectifs communs en lien avec l'urbanisme et rassemblent de nombreux acteurs communs. D'où la mise en place fin 2019 de ce groupe de travail rassemblant la cellule d'animation du SAGE et du PAPI, le SIAHVY, le Syndicat de l'Orge, le PNRHVC et les services de l'état. Les objectifs et moyens retenus par ce GT sont présentés dans le paragraphe 3 « mise en œuvre du SAGE ». Les réflexions de ce GT et les outils qui en découleront correspondent notamment à la mise en œuvre des **actions IV-04 et IV-05 du PAPI**.

## ❑ Actions réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse du PAPI

**La maîtrise d'ouvrage des actions portées par la structure porteuse du PAPI est assurée par l'animatrice du PAPI.** Les 3 marchés concernés sont les suivants :

- Mise en œuvre de l'arborescence « ressources culture du risque » sur le site internet SAGE PAPI (action I-12 et lien avec I-09) : En déclinaison de la stratégie de communication validée en 2019, la mise en place d'une plateforme permettant le développement de la culture du risque auprès des différents publics a été préparé en 2020. L'objectif est de réutiliser les meilleurs supports de communication existant au niveau national et local et de les mettre à disposition des différents publics via un système de filtres de recherche sur le site internet SAGE-PAPI Orge Yvette. Le travail de conception du site a été fait avec ALINEA en 2021 et sera déployé en 2022.
- Schéma de métrologie (action II-01) : Le bureau d'études retenu en 2020 est Aquaconseils. L'étude a été lancée en comité technique en juillet 2020. L'état des lieux et les rencontres des maîtres d'ouvrage du réseau de suivi des cours d'eau et de la pluviométrie (phase 1) ont été finalisées début 2021. Le comité technique de fin de phase 2 (fin d'étude) a eu lieu en septembre 2021.
- Etude de synthèse des schémas pluviaux (partie de l'action IV-05) : L'action I-06 (cartographie des aléas ruissellement urbain) correspondant à une synthèse des schémas pluviaux était initialement prévue en interne par le Syndicat de l'Orge. Cette action a été annulée et remplacée par une synthèse des schémas pluviaux à faire faire par un bureau d'étude dans le cadre de l'action IV-05 (amélioration de la gestion des eaux pluviales) sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse. Le travail sur le Dossier de Consultation des Entreprises a commencé fin 2021 et se poursuivra début 2022.

L'étude hydraulique globale regroupant les actions I-01, I-04, IV-03, VI-01 et VII-01 devait être lancée en 2021. Cette étude a été mise en stand-by en 2021, dans l'attente des modélisations en préparation par le Syndicat de l'Orge qui conditionnent la réalisation des prestations de l'étude hydraulique globale. Le lancement de cette étude hydraulique globale est donc prévu en 2022. Fin 2021, la réalisation d'un modèle hydraulique global (action I-01) à l'échelle Orge-Yvette est remise en cause par les acteurs locaux. En effet, la gouvernance GEMAPI ayant évolué fin 2018 avec la fusion des syndicats sur l'Orge, il y aura à terme 2 modèles existants sur le bassin Orge-Yvette : celui du SIAHVY et celui du Syndicat de l'Orge. Le contenu exact de l'étude hydraulique globale sera rediscuté en 2022.

Globalement, le temps passé sur l'animation, la coordination et l'appui aux maîtres d'ouvrage des actions non portées par la structure porteuse a été plus important que le temps passé sur la maîtrise d'ouvrage des actions portées par la structure porteuse (voir tableau temps de travail). Ce choix a été fait afin que la mise en œuvre globale ne prenne pas plus de retard en 2021. D'autre part l'étude hydraulique globale a été mise en stand-by pour les raisons évoquées ci-dessus.

## V. L'activité de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou d'AG de la CLE, des réunions de comité technique, de pilotage et groupes de travail du PAPI, les animateurs du SAGE et l'animatrice du PAPI organisent, coordonnent ou participent à de nombreuses réunions ou rencontres.

### 1. Suivi des études et travaux menés sur le territoire

#### Participation / interventions aux réunions techniques :

- Avis rendu sur les dossiers soumis à déclaration/autorisation au titre de la nomenclature Eau, les dossiers ICPE...
- Participation aux réunions de « porter à connaissance » dans le cadre d'élaboration ou révision de PLU(i) et aux réunions de personnes publiques associées ou encore dans le cadre des permis d'aménager ou de construire (6 communes suivies en 2021) ;
- Animation du groupe de travail urbanisme SAGE/PAPI (2 sessions en 2021) ;
- Réunion technique du SIAHVY et du Syndicat de l'Orge (PCAET, Contrat Eau et Climat) ;
- Participation aux réunions de comités techniques et de comités de pilotage de toutes les études menées dans le cadre du PAPI ;
- Participation à certaines réunions menées avec les communes / habitants inondés dans le cadre d'actions du PAPI ;
- Echanges techniques « Qualité de l'eau » inter syndicats et services de l'Etat ;
- Groupe national SAGE et réseau national et régional PAPI ;
- Avis sur le SDAGE et le PGRI 2022-2027 ;
- Journée d'information et d'échange sur les zones humides et l'urbanisme ;
- Participation à la Commission Départementale Risques Majeurs du Département des Yvelines (le Président de la CLE du SAGE étant membre de cette commission).

### 2. Formations et participations aux séminaires

- Séminaire des animateurs de SAGE, AESN ;
- Forum des acteurs de l'Eau ;
- Réunions des réseaux régionaux des animateurs PAPI (Ile de France et bassin Seine Normandie) et du réseau national animés par les services de l'Etat,
- Journées d'échanges du réseau PAPI/SLGRI du CEPRI (exemple : Journée sur la Directive Inondation fin 2021)



### 3. Répartition du temps de travail des animateurs

#### Animateur du SAGE Orge-Yvette : Poste 1 « Aurélien PONCE » (0,8 ETP depuis le 1<sup>er</sup> septembre)

| Action mise en œuvre  | 2021       |
|---|------------|
| <b>POSTE Animateur de la CLE du SAGE (0,8 ETP)</b>  |            |
| <b>Poste 1</b>  |            |
| <b>2. Mise en œuvre de l'étude de révision du SAGE</b>  |            |
| 2.1. Phase 1 : Bilan 2014-2020 & actualisation des enjeux   | 93         |
| 2.1.1. Suivi et co-construction du bilan  | 45         |
| 2.1.1.1. Définition d'indicateurs adaptés   |            |
| 2.1.1.2. Evaluation de la pertinence des données recueillies  |            |
| 2.1.1.3. Concertation sur l'état des lieux/diagnostic   |            |
| 2.1.1.4. Concertation sur le contenu et les informations contenues dans l'atlas cartographiques   |            |
| 2.1.1.5. Co-présentation du bilan devant le bureau puis la CLE  |            |
| 2.1.2. Actualisation des enjeux et rédaction du rapport de présentation   | 45         |
| 2.1.2.1. Concertation sur le format du rapport  |            |
| 2.1.2.2. Concertation sur les informations du rapport   |            |
| 2.1.3. Co-présentation et validation des résultats de la Phase 1 devant le bureau puis la CLE   | 3          |
| 2.2. Phase 2 : Redéfinition des objectifs et actualisation des pièces réglementaires du SAGE (PAGD, Règlement, Etude environnementale)    |            |
| 2.2.1. Co-animer avec le prestataire les groupes de travail avec les membres de la CLE  |            |
| 2.2.2. Co-animer avec le prestataire les phases de concertation, participation avec les usagers du territoire                             |            |
| 2.2.3. Actualisation et définition des objectifs  |            |
| 2.2.4. Actualisation du PAGD et du Règlement du SAGE  |            |
| 2.2.5. Evaluation économique du SAGE  |            |
| 2.3. Phase 3 : Création d'outils techniques et méthodologiques / Assistance et suivi des étapes de consultation et d'instruction          |            |
| 2.4. Evaluation environnementale  | 7          |
| <b>3. Accompagnement et formation des membres de la CLE aux thématiques et fonctionnement du SAGE</b>                                     |            |
| 3.1. Sensibilisation des membres de la CLE au rôle de cette commission et à l'ensemble de ses thématiques                                 | 20         |
| 3.2. Accompagnement des membres de la CLE dans la traduction de leur objectifs et remarques dans le SAGE et dans la procédure de révision | 20         |
| 3.3. Sensibilisation, information des usagers à la révision   | 15         |
| <b>4. Fonctionnement de la cellule animation</b>  |            |
| 4.1. Organisation interne, réunion interservice, création d'outil   | 10         |
| <b>5. Commission "Groupe de travail Urbanisme"</b>  |            |
| 5.1. Participation aux groupes de travail   | 4          |
| 5.2. Réalisation et réflexion sur des fiches outils à présenter à la CLE  | 18         |
| <b>6. Fonctionnement de la CLE / Veille technique, réglementaire, administrative...</b>   | 25         |
| <b>TOTAL</b>  | <b>212</b> |

## **Animateur du SAGE Orge-Yvette : Poste 2 « Marc MAKKI » (1 ETP depuis le 1<sup>er</sup> juillet)**

### **A 50% sur le volet inondation**

| <b>Action mise en œuvre</b>   | <b>2021</b> |
|---|-------------|
| <b>POSTE Animateur de la CLE du SAGE " Volet Inondation"</b>  |             |
| <b>Poste 2</b>  |             |
| <b>2. Révision, suivi et mise en œuvre du SAGE spécifiquement sur la thématique inondation (0,5 ETP)</b>  |             |
| 2.1. Amélioration de la connaissance et examen des facteurs d'accroissement du risque inondation du risque inondation (étude ZEC, vulnérabilité, hydraulique douce, ruissellement, gestion des eaux pluviales à la source...) | 27          |
| 2.2. Assister l'animateur SAGE dans le suivi et l'évaluation des actions du SAGE sur le volet inondation (Bilan, tableau de bord...)  | 10          |
| 2.3. Accompagnement et sensibilisation des acteurs sur le volet inondation du SAGE (préservation des ZEC et des zones humides, développement des techniques fondées sur la nature, lutte contre le ruissellement...)          | 10          |
| 2.4. Intégration des risques d'inondations dans les documents d'urbanisme ;   | 10          |
| 2.5. Conception et suivi dans le cadre du SAGE d'actions relatives à la protection et à la restauration des champs d'expansion des crues ou des zones humides   | 0           |
| 2.6. Accompagnement d'actions permettant des changements de pratiques agricoles afin de les rendre compatibles avec la protection de ressource en eau et des milieux aquatiques   | 0           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>57</b>   |

### **A 50% sur le volet « mise en application du SAGE »**

| <b>Action mise en œuvre</b>   | <b>2021</b> |
|---|-------------|
| <b>POSTE Animateur de la CLE du SAGE "Volet mise en application du SAGE"</b>  |             |
| <b>Poste 2</b>  |             |
| <b>3. Accompagnement et formation des membres de la CLE aux thématiques et fonctionnement du SAGE</b>                                     |             |
| 3.1. Sensibilisation des membres de la CLE au rôle de cette commission et à l'ensemble de ses thématiques                                 | 5           |
| 3.2. Accompagnement des membres de la CLE dans la traduction de leur objectifs et remarques dans le SAGE et dans la procédure de révision | 0           |
| 3.3. Sensibilisation, information des usagers à la révision   | 0           |
| <b>4. Fonctionnement de la cellule animation</b>  |             |
| 4.1. Organisation interne, réunion interservice, création d'outil   | 5           |
| <b>5. Commission "Groupe de travail Urbanisme"</b>  |             |
| 5.1. Participation aux groupes de travail   | 0           |
| 5.2. Réalisation et réflexion sur des fiches outils à présenter à la CLE  | 0           |
| <b>6. Fonctionnement de la CLE / Veille technique, réglementaire, administrative...</b>   | 5           |
| <b>7. Avis, accompagnement, suivi, sensibilisation des documents d'urbanisme (PLU(i), SCoT)</b>   | 12          |
| <b>8. Avis, suivi, sensibilisation des projets d'aménagements soumis ou non à la LEMA</b>   | 30          |
| <b>TOTAL</b>  | <b>57</b>   |

## Animatrice du PAPI Orge-Yvette : Poste de Laetitia Soulier (0,9 ETP)

| Missions  | Nbr de jours 2021 | Remarques  |
|---|-------------------|--|
| <b>1. Animation générale du PAPI</b>  | <b>41</b>         |  |
| 1.1. Pilotage du PAPI, organisation COTECH, COFIL, Réunions internes  | 12                |  |
| 1.2. Mobilisation des acteurs, concertation entre les maîtres d'ouvrage, acteurs locaux, information et communication sur le PAPI   | 19                |  |
| 1.2.1 Définition et partage des stratégies  | 14                | Temps passé plus important qu'en 2020, nécessité de renforcer la réflexion stratégique et la coordination des actions en 2021 du fait des interactions entre études        |
| 1.2.2. Lien à maintenir avec autres acteurs GEMAPIens, chambres consulaires et autres membres COTECH PAPI   | 5                 |  |
| 1.3. Suivi administratif et financier du PAPI (budgets des structures, suivi SAFPA pour subventions Etat, conventions régissant le PAPI)  | 10                |  |
| <b>2. Maîtrise d'ouvrage des actions du PAPI portées par structure porteuse (Elaboration DCE / Dossiers de subvention / analyses d'offres / pilotage études, suivi prestataires, analyse rendus...)</b> | <b>58</b>         |  |
| 2.1. Modélisation et étude hydraulique globale : <b>Actions I-01, I-04, IV-03, VI-01, VII-01</b>  | 8                 | Etude mise en stand by en 2021, temps passé sur DCE très faible et pas de suivi d'étude. Temps passé très faible par rapport à ce qui était prévu si étude lancée en 2021. |
| 2.2 Information et communication sur le PAPI : Actualités du site internet, mise en oeuvre de l'arborescence "ressources culture du risque" : <b>action I-12 et lien avec I-09</b>                      | 8                 |  |
| 2.3. Schéma de métrologie : <b>Action II-01</b>   | 20                |  |
| 2.4. Etude de synthèse des schémas pluviaux : <b>Action IV-05</b>   | 12                | Nouvelle action 2021   |
| 2.5. Groupe de travail urbanisme SAGE PAPI : <b>Action IV-04</b>  | 10                |  |
| <b>3. Appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage des autres actions du PAPI, suivi des études</b>   | <b>67</b>         |  |
| 3.1. Etude ruissellement : <b>Actions I-05 et VI-02</b>   | 8                 |  |
| 3.2. Démarche repères de crues : <b>Action I-08</b>   | 7                 |  |
| 3.3. Marché de conception d'outils de communication et charte graphique du PAPI : <b>Actions I-09 et I-10</b>   | 15                |  |
| 3.4. Formation des élus : <b>Action I-11</b>  | 3                 |  |
| 3.5. Actions Alerte et gestion de crise (REX global): <b>Action III-02</b>  | 2                 |  |
| 3.6. Etude préalable au PPRI Yvette amont : <b>Action IV-02</b>   | 7                 |  |
| 3.7. Etudes et diagnostics vulnérabilité : <b>Toutes actions V sauf V-04</b>  | 25                | Temps passé plus important que prévu en 2021. En particulier, appui important auprès des communes nécessaire pour avancement de ces actions                                |
| <b>4. Suivi du SAGE</b>   | <b>10</b>         |  |
| 4.1. Participation aux AG de la CLE, suivi de la révision du SAGE   | 4                 |  |
| 4.2. Apport d'avis techniques sur l'intégration des risques sur des projets de PLU et projets d'urbanisation soumis à l'avis de la CLE  | 6                 | Travail pour transmission méthodologie avec animateur mise en oeuvre du SAGE pour intégration des risques en urbanisme   |
| <b>5. Participation aux réseaux d'acteurs sur thématiques inondations (suivi PAPI voisins, réseaux régionaux et nationaux, CEPRI...), veille juridique et technique, formations et colloques</b>        | <b>7</b>          |  |
| <b>TOTAL</b>  | <b>183</b>        |  |

## VI. La communication et l'information

### 1. Mise à jour du site internet

- ✓ Amélioration du site internet SAGE&PAPI
- ✓ Sensibilisation des collectivités lors des réunions de révision des documents d'urbanisme
- ✓ Démarrage du développement de la partie PAPI du site internet (voir paragraphe IV-4), mise en ligne ultérieure

### 2. Diffusion de documents

- ✓ Envoi et diffusion des cartes zones humides avérées ainsi que les cartes des zones humides probables
- ✓ Diffusion d'une plaquette de présentation du PAPI d'intention à toutes les communes et EPCI du bassin-versant en avril 2021, notamment afin d'informer les nouveaux élus sur la démarche de PAPI

## VII. Exécution budgétaire SAGE/PAPI 2021

### 1. Résultat de clôture de l'année 2021

D'après la version du BP SAGE/PAPI approuvé en date du 31/03/2022 :

| <b>Résultats définitifs de l'exercice 2021 - CLE</b>  |                     |
|---|---------------------|
| <b> FONCTIONNEMENT</b>  |                     |
| Dépenses de fonctionnement  | 209 734,46 €        |
| Recettes de fonctionnement  | 300 301,23 €        |
| <b>Résultat de l'exercice (excédent)</b>  | <b>90 566,77 €</b>  |
| Déficit antérieur reporté   | - €                 |
| <b>Excédent antérieur reporté</b>   | <b>67 654,97 €</b>  |
| <b>Résultat de clôture (excédent)<br/>(= 002 avant aff° éventuelle au 1068)</b>                 | <b>158 221,74 €</b> |
| <b> INVESTISSEMENT</b>  |                     |
| Dépenses d'investissement   | 35 266,79 €         |
| Recettes d'investissement   | 84 409,27 €         |
| <b>Résultat de l'exercice (Excédent)</b>  | <b>49 142,48 €</b>  |
| Déficit antérieur reporté   | - €                 |
| <b>Excédent antérieur reporté</b>   | <b>119 562,56 €</b> |
| <b>Résultat de clôture (Excédent)<br/>(=001)</b>  | <b>168 705,04 €</b> |
| Restes à réaliser en dépenses   | - €                 |
| Restes à réaliser en recettes   | 2 108,00 €          |
| <b>Solde Restes à réaliser 2021</b>   | <b>2 108,00 €</b>   |
| <b>BESOIN DE FINANCEMENT (= 1068) si déficit invt<br/>[résultat de clôture + solde des RAR]</b> | <b>- €</b>          |
| <b>RESULTAT DEFINITIF</b>   | <b>329 034,78 €</b> |

### AFFECTATION DU RESULTAT

| RESULTAT DU BUDGET 2021                      | CLE                 |
|--|---------------------|
| Excédent de <b>fonctionnement</b> de clôture | 158 221,74 €        |
| Excédent d' <b>investissement</b> de clôture | 168 705,04 €        |
| <b>EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE</b>            | <b>326 926,78 €</b> |

| AFFECTATION AU BUDGET 2022                      | CLE          |
|---|--------------|
| Excédent de <b>fonctionnement</b> reporté (002) | 158 221,74 € |
| Excédent d' <b>investissement</b> de clôture    | 168 705,04 € |
| Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)    | - €          |

## 2. Financement du SAGE et du PAPI

**Le financement du SAGE Orge-Yvette et ses études est assuré par :**

- ◆ Les syndicats du territoire compétents sur la GEMAPI :
  - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
  - le Syndicat de l'Orge (SYORP)
- ◆ L'étude de révision du SAGE est financée à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- ◆ La cellule animation du SAGE est financée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie :
  - Pour le poste n°1 dédié à la révision du SAGE à hauteur de 50%
  - Pour le poste n°2 dédié à mi-temps sur le volet « inondation » du SAGE et à mi-temps sur le volet « mise en application du SAGE » à hauteur de 50% du volet « inondation »

**Le financement de la mise en œuvre des actions du PAPI d'intention a été prédéfini lors de l'établissement de la convention cadre du PAPI fin 2018.**

- ◆ L'essentiel des actions est financé à hauteur de 80 % par l'Etat, le Département de l'Essonne et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.
- ◆ Les 20 % non subventionnés sont financés par :
  - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
  - le Syndicat de l'Orge (SYORP),
  - le Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse (PNRHVC).
- ◆ Le poste d'animation du PAPI est financé à 40 % par l'Etat. Les 60 % non subventionnés sont financés par le SIAHVY et le Syndicat de l'Orge.

Jean-Luc JANNIN



Président de la CLE du SAGE & du PAPI Orge-Yvette

## Annexes

Annexe 1 : Tableau de synthèse des actions du PAPI d'intention intégrant l'avenant n°1

Annexe 2 : Avancement des actions du PAPI d'intention fin 2021





**Annexe 2 : Avancement de la mise en oeuvre des actions du PAPI d'intention fin 2021**

| Avancement global action  |  |  |  |
|---|--|--|--|
| En attente  |  |  |  |
| En préparation (prépa DCE...)   |  |  |  |
| Imminente (AO en cours ou imminent)   |  |  |  |
| En cours  |  |  |  |
| Terminée  |  |  |  |
| Référence action PAPI   | Libellé action et avancement global (/couleur).  | Nom maître d'ouvrage                   | Remarques / Avancement à fin 2021  |
| <b>Axe 0 : Animation</b>  |  |  |  |
| 0 - 01  | Animation du PAPI  | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Permanent  |
| 0-02  | Préparation du PAPI complet  | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Préparation du marché envisagée en 2022  |
| 0 - 03  | Plateforme collaborative de partage de données OMNISPACE   | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Plateforme d'échange de données entre les partenaires du PAPI mise en place  |
| <b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque / Axes 6 et 7 : Gestion des écoulements et des ouvrages hydrauliques</b> |  |  |  |
| I-02  | Mise à jour du modèle hydraulique de l'Orge aval   | Syndicat de l'Orge                     | Campagne de mesure et travaux topographiques réalisés en 2020 2021   |
| I-03  | Modèle hydraulique Orge Amont, la Rémarde et la Prédécelle   | Syndicat de l'Orge                     | En 2021, préparation du marché pour la réalisation des modélisations   |
| I-05  | Etude de l'aléa ruissellement rural  | Syndicat de l'Orge                     | Etude regroupant l'action I-05, VI-2 et une partie de l'action I-07 (analyse historique des évènements ruisselant les plus importants, sélection de sous-bassins-versants plus à risque vis-à-vis du ruissellement, modélisation hydrologique simplifiée) confiée aux bureaux d'études LIOSE DHI et lancée à l'automne 2021. Début d'état des lieux fin 2021   |
| VI - 02   | Etude de faisabilité de travaux d'hydraulique douce sur les territoires à ruissellements forts                             | Syndicat de l'Orge                     |  |
| I-07  | Définition de seuils d'alerte ruissellement en tête de bassin  | Syndicat de l'Orge                     | Partie 1 intégrée à l'étude ruissellement, voir I-05 / Partie 2 en attente   |
| I-06  | Cartographie des aléas de ruissellements urbains pour intégration dans les PLU   | Syndicat de l'Orge                     | Action remplacée par une synthèse des schémas pluviaux sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse en lien avec une partie de l'action IV-05. Marché à préparer.  |
| I-01  | Modèle hydraulique global simplifié  | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Marché d'étude hydraulique globale regroupant ces 5 actions<br><br>Mis en stand by dans l'attente des modélisations en cours de réalisation par le Syndicat de l'Orge qui conditionnent la réalisation des prestations de l'étude hydraulique globale.   |
| I-04  | Etude hydraulique globale  | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette |  |
| IV-03   | Mise en place d'une stratégie de préservation de parcelles en zones à risque   | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette |  |
| VI - 01   | Etude des ouvrages hydrauliques suite à l'étude hydraulique globale  | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette |  |
| VII - 01  | Etude des systèmes d'endiguement suite à l'étude hydraulique globale   | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette |  |
| I-08  | Identification et pose de repères de crue  | PNRHVC                                 | Proposition de sites par le SIAHVY, le Syndicat de l'Orge, le PNRHVC et enquête auprès des communes en 2019. Etablissement de fiches "sites" / sélection et validation des sites et du type de macarons par les syndicats et le PNRHVC. Rencontres avec les communes concernées pour validation finale des sites mi 2021. Prestataire pour la production de repère retenu à l'été 2021. Production de panneaux pédagogiques accompagnant certains repères en 2022.   |
| I-09  | Communication à destination du grand public  | PNRHVC                                 | Stratégie de communication du PAPI validée en COPIL en octobre 2019. Marché global pour conception d'une effigie pour le PAPI, d'une charte graphique pour différents supports de communication et pour externaliser la réalisation de plaquettes / vidéos / repères de crues. Prestations lancées en septembre 2021.  |
| I-10  | Sensibilisation des scolaires  | PNRHVC                                 |  |
| I-11  | Formation des élus à la gestion du risque  | PNRHVC                                 | Construction d'un parcours de 4 formations en 2021. Formations partiellement confiées au CEPRI. Objectif de toucher une cinquantaine de communes. 2 Sessions envisagées au printemps et à l'automne 2022.  |
| I-12  | Communication sur le diagnostic et les objectifs du PAPI   | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | En déclinaison de la stratégie de communication, groupe de travail en 2020 pour la mise en place d'une plateforme permettant le développement de la culture du risque auprès des différents publics. Objectif : réutiliser les meilleurs supports de communication existant au niveau national et local. Conception d'un système de filtres de recherche de différentes ressources depuis le site internet SAGE-PAPI Orge Yvette. Lancement du travail de conception du site en 2021.  |
| <b>Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et des inondations</b>   |  |  |  |
| II - 01   | Schéma de météorologie   | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Etude lancée en juillet 2020.<br>Etat des lieux et rencontres des maîtres d'ouvrage finalisées début 2021. Comité technique de fin de phase 2 - fin d'étude en septembre 2021.   |
| II - 02   | Mise en place d'une plateforme d'échange / consultation des données de météorologie en temps réel                          | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Echange de données entre les syndicats mis en place - Nécessité d'une plateforme à revoir.   |
| <b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>   |  |  |  |
| III-01  | Retour d'expérience et communication sur les systèmes d'alerte à la population   | Syndicat de l'Orge                     | En cours de réalisation par les syndicats en 2021  |
| III-02  | Retour global d'expérience sur le bassin versant   | Syndicat de l'Orge                     | En cours de réalisation par le Syndicat de l'Orge en 2021.   |
| III-03  | Accompagnement des communes à la réalisation d'exercices de crise  | Syndicat de l'Orge                     | A l'issue du retour d'expérience global fin 2021, le travail se poursuivra en 2022 sur la préparation d'exercices de crise (inter-syndicats et/ ou exercices de crise avec des communes).  |
| <b>Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme</b>  |  |  |  |
| IV-01   | Elaboration du PPRI de la Rémarde  | DDT 91                                 | Etude préalable en cours en 2021   |
| IV-02   | Elaboration du PPRI de l'Yvette amont (partie yvelinoise)  | DDT 78                                 | Lancement de l'étude préalable au printemps 2021. Enquêtes auprès des communes en juin 2021.   |
| IV-04   | Démarche de prise en compte des risques dans les PLU et les SCOT   | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Lancement du groupe de travail Urbanisme SAGE PAPI début 2020 puis définition des fiches outils à produire. Ces fiches seront destinées aux collectivités, aux bureaux d'études et aux aménageurs travaillant sur des PLU ou projets d'urbanisation. Bibliographie et rédaction collective des fiches relatives à l'intégration des risques inondation et à la gestion des eaux pluviales en urbanisme fin 2020/2021. .  |
| IV-05   | Amélioration de la gestion des eaux pluviales et maîtrise des ruissellements   | SIAHVY – Cellule animation Orge-Yvette | Action I-06 remplacée par une synthèse des schémas pluviaux. Marché en préparation en 2021   |
| <b>Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens</b>  |  |  |  |
| V - 01  | Etat des lieux des réseaux stratégiques en zone inondable<br><b>Lot 1 Etude vulnérabilité</b>                              | SIAHVY                                 | Marché d'études de réduction de la vulnérabilité réalisé en groupement de commande entre le SIAHVY, le Syndicat de l'Orge, les communes de Longjumeau, Viry-Châtillon et Savigny-sur-Orge. Choix du prestataire au printemps 2020.<br><br>Etude globale de la vulnérabilité réalisée par INGETEC lancée en mars 2021. Enquête d'état des lieux auprès des communes début 2022.<br><br>Diagnostics réalisés par le bureau d'études Risque et Territoire au 1er semestre 2021. Réunions de rendus des diagnostics effectuées au 2ème semestre 2021 |
| V - 02  | Etude de vulnérabilité sur les zones à enjeux du territoire<br><b>Lot 1 Etude vulnérabilité</b>                            | SIAHVY                                 |  |
| V - 03  | Réalisation de diagnostics de vulnérabilité pilotes sur le territoire<br><b>Lot 2 Etude vulnérabilité</b>                  | SIAHVY                                 |  |
| V - 05  | Diagnostics de vulnérabilité (Savigny-sur-Orge)<br><b>Lot 2 Etude vulnérabilité</b>  | Commune de Savigny-sur-Orge            |  |
| V - 06  | Diagnostics de vulnérabilité (Viry-Châtillon)<br><b>Lot 2 Etude vulnérabilité</b>  | Commune de Viry-Châtillon              |  |
| V - 07  | Diagnostics de vulnérabilité (Longjumeau)<br><b>Lot 2 Etude vulnérabilité</b>  | Commune de Longjumeau                  |  |
| V - 08  | Diagnostics de vulnérabilité sur le quartier Effiat (Longjumeau)<br><b>Lot 2 Etude vulnérabilité</b>                       | Commune de Longjumeau                  |  |
| V - 09  | Diagnostics de vulnérabilité sur le quartier Belle-Etoile (Saint-Maurice-Montcouronne)<br><b>Lot 2 Etude vulnérabilité</b> | Syndicat de l'Orge                     |  |
| V - 04  | Animation d'un réseau de communes visant à engager des démarches de réduction de la vulnérabilité aux inondations          | CD 91                                  |  |